Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-174

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, **régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la** présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. VALOIS, M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-175

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), MM. VALOIS, BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MAI 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-176

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	1 986 961,21 €
- Dépenses	1 986 961,21 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	6 282 338,01 €
- Dépenses	6 282 338,01 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARNO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2017 pour un montant total de **8 269 299,22 €.**

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

VILLE DE LUNEVILLE
DIRECTION GENERALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017_177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-177

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	51 612,17 €
- Dépenses	51 612,17 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	186 960,89 €
- Dépenses	186 960,89 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau 2017 pour un montant total de **238 573,06 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-178

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET LOCATIONS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	10 668,29 €
- Dépenses	10 668,29 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	129 469,98 €
- Dépenses	129 469,98 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » 2017 pour un montant total de **140 138,27 €.**

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

VILLE DE LUNEVILLE
DIRECTION GÉNÉRALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017_179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-179

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET RESTAURATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Restauration pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	61 022,44 €
- Dépenses	61 022,44 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	125 066,00 €
- Dépenses	125 066,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Restauration 2017 pour un montant total de **186 088,44 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-180

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FINANCES – SERVICES PUBLICS LOCAUX - TARIFS 2017 DES TRAVAUX DE L'IMPRIMERIE MUNICIPALE APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PARTENAIRES DE LA VILLE DE LUNÉVILLE (CCTLB, OPH, CCAS, MERIDIENNE)

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le but de proposer des prestations pleinement évaluées à la hauteur du coût des fournitures et de structure, il convient de proposer une grille tarifaire qui pourrait se traduire ainsi :

Les coûts de reprographie ou d'impression seraient rapportés au format A4, ainsi :

1 A3	= 2 A4
1 A4 recto / verso	= 2 A4
1 A3 Recto / Verso	= 4 A

• Les coûts de reprographie ou d'impression sont totalement liés au marché de location des systèmes d'impression en cours n° 14FO12 sur la période 2015 /2018, soit :

3,60€ht les milles impressions ou copies noires
36,00ht les milles impressions ou copies couleurs

Ces tarifs sont ré-ajustables chaque année avec la formule de révision renseignée au CCAP article 9.2

Les coûts liés au support d'impression :

• À titre indicatif, ci-après, voici le prix d'achat des médias les plus utilisés, en stock au 1er juillet 2017

A4 80g blancheur ISO 151 100% recyclé 5,40€ ht le mille (soit 2 ramettes)

A3 80g blancheur ISO 151 100% recyclé 10,80€ ht le mille (soit 2 ramettes)

A4 80g couleur pastel ou vive Trophée ClaireFontaine 7,50€ ht le mille (soit 2 ramettes)

A3 80g couleur pastel ou vive Trophée ClaireFontaine 15,00€ ht le mille (soit 2 ramettes)

SRA3 90g blancheur ISO 161 FSC origine France garantie les milles feuilles 21,26€ ht le mille

SRA3 120g blancheur ISO 161 FSC origine France garantie les milles feuilles 29,40€ht le mille

SRA3 200g blancheur ISO 161 FSC origine France garantie les milles feuilles 54,60€ht le mille

SRA3 300g blancheur ISO 161 FSC origine France garantie les milles feuilles 88,64€ht le mille

Par ailleurs, la masse salariale sera considérée au coût horaire réel le plus élevé de l'atelier soit :

21,73 €/heure (valeur au 1er juin 2017)

Enfin, les travaux réalisés seront facturés au partenaire + 15 % au titre des étapes de façonnage, du coût des fluides de l'atelier et à l'amortissement des différentes machines de fabrication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TALLOT ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-181

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : COMMUNICATION – CONVENTION DE SOUTIEN AVEC L'ASSOCIATION LE CRI DES LUMIERES
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Depuis 2013, la Ville de Lunéville, dans sa volonté de développer l'attractivité de la commune, s'implique fortement aux côtés d'associations lunévilloises pour mettre en place des actions ayant vocation à participer au projet global de valorisation de la cité.

Dans ce cadre, la Ville de Lunéville s'est rapprochée de l'association Le CRI des Lumières.

Considérant que le projet artistique du CRI est de nature à participer à la promotion de la commune,

Considérant que le partenariat ci-après présenté répond aux objectifs fixés par la commune de Lunéville,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le versement d'une somme de 5 000 € à l'association Le CRI des Lumières afin .

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : Mmes PAILLARD, LASSUS, FLEURANTIN, GUILLEMOT, LAURAIN, M. BOESCH, Mme DI SANGRO, MM. RECOUVREUR, HAUVILLER, DELBARRE, BAUCHE – <u>Abstentions</u> : M. BREGEARD, Mme MANSUY, M. FRASNIER),
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention de soutien annexée à la présente deliberation,

- autorise le versement d'une somme de 5 000 € au CRI des Lumières, association ayant son siège au Château des Lumières,

- précise que les crédits sont prévus au budget 2017, nature 611, fonction 023, enveloppe 19960.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-182

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CENTRE DE RESSOURCES EN ILLETTRISME DE MEURTHE ET MOSELLE (CRIL 54)
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Le Centre de Ressources en Illettrisme de Meurthe-et-Moselle, acteur majeur de la lutte contre l'illettrisme sous toutes ses formes, intervient sur l'ensemble du département. Implanté sur le Lunévillois depuis 2012, le CRIL54 a été sollicité par le service politique de la ville de Lunéville pour mener une réflexion sur la mise en œuvre d'une action centrée sur le renforcement du français auprès de personnes originaires de Mayotte.

L'action a été menée du 06 octobre 2016 au 31 mars 2017 et a permis à des adultes originaires de Mayotte et/ ou en situation d'illettrisme d'acquérir de l'autonomie dans leur vie personnelle afin d'entrer dans une démarche de formation et/ou d'insertion professionnelle et donc de lever ce frein que représente la maîtrise insuffisante de la langue.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour soutenir cette action, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Centre de Ressources en Illettrisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Centre de Ressources en Illettrisme de Meurthe et Moselle, et précise que les crédits sont prévus au budget 2017, enveloppe 23157, nature 6574, fonction 523.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-183

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – COMITE DE PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet et de Monsieur le Maire de Lunéville.

Il a été procédé, à cette occasion, à l'examen des dossiers susceptibles de bénéficier d'un financement du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et, pour certains d'une subvention exceptionnelle de la Ville.

La répartition des crédits décidée par le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville est annexée à la présente délibération.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette programmation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte la programmation de la session 2017 du Contrat de Ville indiquée dans le tableau joint,

- autorise le versement des subventions municipales exceptionnelles indiquées dans le tableau joint pour un montant de 12 850 € et précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2017, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23157,

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-184

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2016
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, une rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie, au Secrétariat Général, dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du vendredi 23 juin 2017,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-185

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2016
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

En application des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, et conformément au contrat de délégation, le délégataire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur la gestion du service public de l'eau pour l'année 2016.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance de service rendu :

  - sur le plan technique
  - sur le plan de sa gestion financière

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie, au Secrétariat Général, dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du vendredi 23 juin 2017,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2016 du délégataire de la gestion du service public de l'eau et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-186

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GrDF 2016 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL
RAPPORTEUR : M. FRASNIER

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu d'activité pour la distribution publique du gaz naturel 2016, établi par le concessionnaire GrDF, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Ce rapport sera mis à disposition en Mairie, au Secrétariat Général, dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du vendredi 23 juin 2017,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du compte-rendu d'activité 2016 pour la distribution publique du gaz naturel établi par GrDF tel que présenté et s'engage à le tenir à disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-187

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : COMMUNE NATURE 2017 – DEMARCHE ZERO PESTICIDE
RAPPORTEUR : Mme LAURAIN

La Ville de LUNEVILLE est engagée dans une démarche d'entretien et de gestion des espaces communaux visant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, notamment des herbicides.

La Région Grand-Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans cette démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau. A ce titre, une cérémonie de remise de distinctions « Commune Nature » se dérulera à l'automne 2017.

A cette occasion, il est donné à la Ville de LUNEVILLE l'opportunité de concourir à ce dispositif en participant à la campagne d'audit 2017.

Pour ce faire, il convient de signer la charte d'entretien des espaces communaux établie par la Région Grand-Est et les Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Cette charte est annexée au présent rapport et rappelle les différentes mesures qui doivent être mises en œuvre :

- Diminution des doses et développement de techniques alternatives ;

- Réduction et suppression des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque de lessivage vers la ressource en eau ;

- Formation et accompagnement du personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces publics ou accueillant du public ;

- Conception nouvelle de l'aménagement urbain pour réduire les besoins de désherbage ;

- Sensibilisation de la population et des autres gestionnaires d'espace présent sur le territoire de la collectivité.

Fort de ces principes,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte les termes de la charte annexée au présent rapport ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette charte ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à satisfaire aux formalités inhérentes à la démarche zéro pesticide

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-188

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : SPORTS – DONS – OCTOBRE ROSE
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

La Ville de Lunéville en partenariat avec différentes associations et partenaires privés organisera le dimanche 8 octobre prochain une manifestation dans le cadre d' « Octobre Rose ».

Lors de cette journée, une course sur route appelée « Les Foulées Lunévilloises » aura lieu en centre ville. Les coureurs participant à cette épreuve s'acquitteront d'un droit d'inscription minimum de cinq euros qui seront reversés en intégralité à la Ligue Contre le Cancer.
Contre cette participation, un t-shirt de la manifestation sera offert à chaque participant ainsi qu'un ravitaillement.

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses inhérentes à la bonne tenue de cette journée, nous pouvons compter sur de nombreux partenaires. En effet, les Vendanges du Fougeron, les Caves Saint-Charles, les Primeurs de l'Est, les établissements LECLERC et INTERMARCHE nous font don des boissons et de la nourriture nécessaires à la bonne tenue des stands de ravitaillement. Une tombola dotée de 1 000 euros en bons d'achat à destination des participants est prévue grâce à l'enseigne CORA.

Quant au financement des 1500 t-shirts, nous pouvons compter sur de nombreux mécènes.

Dix-huit dons, en numéraire, ont été enregistrés :

- L'entreprise L'HORTICULTEUR offre la somme de 300 euros,
- L'entreprise de location de matériel LORRAMAT offre la somme de 200 euros,
- L'entreprise de travaux publics L.THIRIET offre la somme de 500 euros,
- Monsieur Philippe THIRIET en son nom propre offre la somme de 1000 euros,
- Le restaurant POIVRE & SEL offre la somme de 300 euros,
- L'entreprise PARE-BRISE SERVICES offre la somme de 300 euros,
- Les Taxis HENRION offre la somme de 200 euros,
- La SARL RITH offre la somme de 400 euros,
- La carrosserie HENRY offre la somme de 300 euros,
- L' entreprise BAUER offre la somme de 500 euros,
- La SARL du Nouveau Garage du Champ de Mars offre la somme de 350 euros,
- L'entreprise Aziz SAHIN RAVALEMENT offre la somme de 300 euros,
- La SARL BETAIGNE ENVIRONNEMENT offre la somme de 500 euros,
- Les assurances Hervé VIGNERON offre la somme de 300 euros,
- La société ALSAVOSGES TOURISME offre la somme de 300 euros,
- Le restaurant le FLOREAL offre la somme de 150 euros,
- Les ambulances PIERRE offre la somme de 300 euros,
- Le club service ROTARY offre la somme de 500 euros.

Le total de ces dons représente la somme de 6 700 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à recevoir les dons suivants :

  - 300 € (trois cents euros) de la SARL L'HORTICULTEUR située 65 faubourg de Ménil à LUNEVILLE,
  - 200 € (deux cents euros) des Taxis Jocelyne HENRION, situé 15 rue Charles Rivolet à LUNEVILLE,
  - 200 € (deux cents euros) de l'entreprise LORRAMAT située 33 avenue de Gerbéviller à LUNEVILLE,
  - 500 € (cinq cents euros) de l'entreprise L.THIRIET, située 11 route des Vosges à REHAINVILLER,
  - 1 000 € (mille euros) de Monsieur Philippe THIRIET, habitant au 5 clos du château à JOLIVET,
  - 300 € (trois cents euros) du restaurant POIVRE & SEL, situé 1 rue Carnot à LUNEVILLE,
  - 400 € (quatre cents euros) de la SARL RITH, située 18 B rue de la Pologne à LUNEVILLE,
  - 300 € (trois cents euros) de la carrosserie Guillaume HENRY, située 5 rue Denis Papin à CHANTEHEUX,
  - 500 € (cinq cents euros) de l'entreprise BAUER, située 48 rue Karquel à EINVILLE-AU-JARD,
  - 350 € (trois cent cinquante euros) de la SARL Nouveau Garage du Champ de Mars, située 11 route nationale à CHANTEHEUX,
  - 300 € (trois cents euros) de l'entreprise Aziz SAHIN RAVALEMENT, située 46 E route nationale à CHANTEHEUX,
  - 500 € (cinq cents euros) de la SARL BETAIGNE ENVIRONNEMENT, située route nationale 59 à LARONXE,
  - 300 € (trois cents euros) des assurances Hervé VIGNERON, situées 14 rue Castara à LUNEVILLE,
  - 300 € (trois cents euros) du voyagiste ALSAVOSGES TOURISME, situé 1 rue du Pré Contal à LUNEVILLE,
  - 150 € (cent cinquante euros) du restaurant le FLOREAL, situé 1 place Léopold à LUNEVILLE,
  - 300 € (trois cents euros) de l'entreprise PARE-BRISE SERVICES, située 26 quai de Sélestat à LUNEVILLE,
  - 300 € (trois cents euros) des ambulances PIERRE, située 50 rue d'Alsace à LUNEVILLE,
  - 500 € (cinq cents euros) du club service ROTARY, situé 20 rue Barthélémy Guibal à LUNEVILLE.

- la recette sera affectée à l'enveloppe 24334, nature 7788, fonction 01.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-189

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : SPORTS – CONVENTION DE PARTENARIAT – LIGUE CONTRE LE CANCER
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

La ville de Lunéville participe activement à la mise en œuvre des actions de santé dont celles contribuant à la lutte contre les conduites addictives et celles participant au développement d'un environnement favorable à la santé de ses habitants. C'est dans ce cadre mais également pour soutenir les actions de la Ligue Contre le Cancer, association d'utilité publique, que la ville de Lunéville souhaite associer son action à celle du Comité 54 au travers de la présente convention.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur les équipements concernés,
- faire figurer dans la communication de cette action la mention « Avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagné du logo de la Ligue,

- faire figurer dans la signalisation des équipements sans tabac la mention « Avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagné du logo de la Ligue.

Les premiers équipements concernés par cette convention sont :

- Le skate parc situé avenue Caumont la Force à Lunéville,
- Les city-stades situés : rue de la Barollière, rue Lemire, rue du Petit Pré et avenue de la Pologne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

- autorise le Maire à signer tout autre document relatif à cette convention.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - EVENEMENT « TOURNEE EST REPUBLICAIN» 21 JUILLET 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de Lunéville accueille l'événement «Tournée EST REPUBLICAIN » le vendredi 21 juillet 2017 avec le Groupe EST REPUBLICAIN. Cet événement aura lieu sur la place Léopold et le spectacle à partir de 20h45.

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, le gardiennage, et l'ensemble des frais liés à l'organisation.

Le budget prévisionnel de cette animation est de 19 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et notamment les contrats,

- précise que les dépenses sont prévues sur : BP 2017, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048 pour la cession de spectacle, et nature 611, enveloppe 5046, pour le gardiennage.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : 4L TROPHY - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION 4L'XPERIENCE
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE 4L TROPHY
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par courrier en date du 4 mai 2017, l'association 4L'XPERIENCE sollicite Monsieur le Maire dans le cadre de la prochaine édition du 4L Trophy qui aura lieu du 15 au 25 février 2018.

L'association 4L'XPERIENCE a ét é créée spécialement pour organiser te participer à des événements sportifs et culturels comportant au mins un volet humanitaire. Le premier projet de cette association est la participation au 4L Trophy, plus grand raid humanitaire étudiant.

Pour mémoire, l'édition 2017 (20e du nom) a réuni plus de 2 900 étudiants âgés de 18 à 28 ans.

Pour concourir au bon déroulement de cette course, la Ville de LUNEVILLE pourrait participer financièrement, moyennant en contrepartie de cette participation un emplacement publicitaire sur la voiture tout en sachant que l'association souhaite promouvoir en priorité LUNEVILLE, ses vitrines et les alentours.

En conséquence, le Maire propose une subvention de 400 euros à destination de l'association 4L'XPERIENCE.

Fort de ces éléments,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme PAILLARD, Mme FLEURANTIN, Mme GUILLEMOT, Mme MANSUY, Mme LAURAIN, M. HAUVILLER, M. FLAVENOT),
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer une subvention de 400 euros à destination de l'association 4L'XPERIENCE ;

- dire que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017, Nature 6574, Fonction 40, Enveloppe 23153 ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de partenariat joint en annexe à intervenir entre la Ville de LUNEVILLE et l'association 4L'XPERIENCE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-192

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en électricité est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2016 pour les bâtiments ayant une puissance supérieure à 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Le groupement de commandes élaboré en conséquence par le Grand Nancy et opérationnel depuis le 1er janvier 2016 a permis de répondre à cette obligation et de réduire l'ensemble des factures de d'électricité des 71 membres volontaires pour une durée de 2 ans.

Ce dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin décembre 2017. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2018-2019.

Une proposition de groupement

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2016-2017, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1er janvier 2018 pour une période de deux ans et ouvert aux collectivités et partenaires sur le territoire lorrain.

Ce groupement permet :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui au regard de leur volume d'achat ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

La force du groupement réside dans la concentration en un appel d'offres d'un important volume d'électricité à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 0,5 % du marché actuel (entre 110 et 150 €/MWh).

Un plafond de 5000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.
Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 12 mai 2017,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Lunéville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 12 mai 2017,

- précise que la participation financière est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-193

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Dans le cadre de l'accueil de loisirs « l'île aux Vacances » pour les mois de juillet et août 2017, plusieurs associations interviendront pour des activités sportives, culturelles et de pleine nature :

- le Conservatoire des Broderies de Lunéville
- l'association la Galopade
- l'association la Carache Lunévilloise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer les conventions ci-jointes ;

- décide de verser aux différentes associations des prestations financières correspondant à leurs interventions, à savoir :

708 € (sept cent huit euros) pour 8 séances de 2h30 au CONSERVATOIRE DES BRODERIES DE LUNEVILLE
640 € (six cent quarante euros) pour 2 séances à la journée à l'association LA GALOPADE
150 € (cent cinquante euros) pour 3 séances de 3h à l'association LA CARACHE LUNEVILLOISE

- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017, fonction 421,nature 611, enveloppe 9509 pour les activités de l'Île aux vacances

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-194

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC JACQUES PRÉVERT POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

Afin de soutenir l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) à l'attention des enfants âgés de 3 à 12 ans par la M.J.C. Jacques Prévert, la Ville de Lunéville décide de poursuivre sa participation au financement d'un poste d'animateur à hauteur de 3 708 € maximum par an.

Engagés réciproquement depuis 2009, la Ville de Lunéville et la MJC Jacques Prévert font l'objet d'une convention de partenariat qu'il convient de reconduire jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention de partenariat, jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Finances,

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat susdite avec la MJC Jacques Prévert et les éventuels avenants par décision,

- accepte de verser une participation annuelle maximum de 3 708 € sous réserve de la présentation des factures trimestrielles liées au poste d'animateur de l'A.C.M., soit 103 € par mercredi,

- précise que la dépense pour l'année 2017 est prévue au B.P. 2017, nature 611, fonction 422, enveloppe 21029.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-195

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : JEUNESSE – CONVENTION "CONTRAT D'OBJECTIFS"
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

La Ville de Lunéville, dans le cadre de sa politique de développement local, souhaite encourager et soutenir la vie associative et plus particulièrement les associations lunévilloises qui mettent en oeuvre des actions nouvelles en matière de :

- formation, que celle-ci soit pour les jeunes ou destinée à l'encadrement,
- développement de nouvelles activités avec un souci d'insertion et d'éducation,
- professionnalisation de l'encadrement pour améliorer la qualité pratique,
- promotion et de communication de la ville.

Un contrat d'objectifs est ainsi proposé aux associations depuis 2009. Il est proposé de conclure un nouveau contrat jusqu'au 31 décembre 2019 avec la MJC Jacques Prévert, qui s'engage à remplir les objectifs suivants :

- ✓ mise en place d'actions éducatives construites autour de la musique, des outils multimédias et de la citoyenneté,
- ✓ formation des personnels encadrants et des dirigeants bénévoles,
- ✓ maintien du poste d'animateur,
- ✓ développement de nouvelles actions en direction des jeunes et jeunes adultes.

La Ville de Lunéville s'engage pour sa part à verser une participation de 2 500 € par mois travaillé à la MJC Jacques Prévert, sous réserve de bonne réalisation de ces objectifs et de présentation de factures trimestrielles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de contrat d'objectifs annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention de contrat d'objectifs susdite avec la MJC Jacques Prévert et les éventuels avenants par décision,

- accepte de verser une participation annuelle maximum de 30 000 € sous réserve de la présentation de factures trimestrielles, soit 2 500 € par mois,

- précise que la dépense pour l'année 2017 est prévue au B.P. 2017, nature 611, fonction 422, enveloppe 21028.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-196

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE RUE VIOX
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Les terrains situés rue Viox le long du cimetière de Lunéville sont situés en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour une extension de celui-ci.

A ce titre, la commune s'est déjà rendue propriétaire des parcelles cadastrées section AN n° 146, 148, 149, 150, 152, 156 et 157.

Mme et M. Michel BARRET, propriétaires des parcelles AN n° 154 et 164, ont sollicité la commune afin de les céder.

Après discussions entre les parties, celles-ci ont convenu de fixer le prix de vente à 7 500 €.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur Mme et M. Michel BARRET des parcelles cadastrées section AN n° 154 et 164 sises rue Viox au prix de 7 500 € hors droits et taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'acquisition sur Mme et M. Michel BARRET des parcelles cadastrées section AN n° 154 et 164 sises rue Viox à Lunéville, d'une superficie totale de 1 500 m² ;

- fixe le prix de cette acquisition à 7 500 € hors droits et taxes ;

- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe Municipale, à signer l'acte administratif de vente à intervenir ;

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 nature 2111 enveloppe 1943.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-197

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – RETROCESSION DE VOIRIE – ZONE LIBERATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par acte administratif daté du 14 mars 2014, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a cédé à la Ville de Lunéville les voiries et espaces publics de la zone Libération.

Toutefois, il s'avère qu'une bande de terrain d'une superficie de 41 m² n'a pas été intégrée dans cette vente alors qu'elle apparaît désormais comme faisant partie du domaine public.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la parcelle cadastrée section AE n° 354 à l'euro symbolique et de prononcer son classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'acquisition sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la parcelle cadastrée section AE n° 354 d'une superficie de 41 m²,

- fixe le prix de cette cession à l'euro symbolique,

- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017 nature 2111, fonction 90, enveloppe 1943,

- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe Municipale, à signer l'acte administratif de vente,

- prononce le classement de la parcelle cadastrée section AE n° 354 dans le domaine public communal.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-198

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – VENTE D'UN TERRAIN A BATIR
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de Lunéville a procédé à la division d'une parcelle de terrain située entre la rue Ernest Bichat et la rue de Schwetzingen afin de proposer à la vente 5 terrains à bâtir. Cette opération a été autorisée par DP 05432917L0017 accordée le 2 mai 2017.

Mme et M. Alain AUCHET se sont portés acquéreurs du lot n°5, parcelle cadastrée section AH n° 576, d'une superficie de 675 m² au tarif de 70 € / m².

Les services de France Domaine ont estimé la valeur de ce terrain à 80 € / m² en date du 29 mars 2017.

Toutefois, il est précisé que le terrain n'est pas raccordé aux différents réseaux et que les frais de raccordement seront à la charge de l'acquéreur.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession à Mme et M. Alain AUCHET de la parcelle cadastrée section AH n° 576 au tarif de 70 € / m², soit 47 250 € hors droits et taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise la cession à Mme et M. Alain AUCHET de la parcelle cadastrée section AH n° 576 d'une superficie de 675 m²,

- fixe le prix de cette cession à 47 250 € hors droits et taxes,

- précise que la recette est prévue au BP 2017 nature 024,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170706-2017-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PAILLARD, BAGARD, MM. TALLOT, LEFEUVRE, Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir Mme DI SANGRO), M. BARDOT (pouvoir M. HAUVILLER), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE). M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. CHAUMET (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BOESCH (pouvoir Mme LAURAIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 juillet 2017.

OBJET : ASSURANCES – DOMMAGES AUX BIENS – REGLEMENT DE SINISTRE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre d'un sinistre « dommages aux biens », à savoir un incendie à l'école du Quai survenu le 27 février 2017, la compagnie d'assurances vient de nous faire parvenir une indemnité d'un montant de 65 389,09 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte le versement d'indemnité pour un montant de 65 389,09 €,

- précise que la recette sera imputée sur la nature 7788, fonction 01, enveloppe 4982.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le six juillet deux mille dix-sept.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN